

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

**C 23/06/16 – FONCIER – TOURS – 480 RUE EDOUARD VAILLANT – ACQUISITION
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CX N°732 DANS LE CADRE DU
PROJET DE BHNS**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Pour les besoins du projet de BHNS compris dans le projet de la deuxième ligne de tramway et de ses composantes, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite acquérir auprès de la SCI Foncière JFF (société Feuillette), la parcelle cadastrée section CX n°732, sise 480 rue Édouard Vaillant à Tours, d'une superficie de 10 m², selon le plan joint.

Cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 4 627,00 euros HT, soit 462,70 euros le m².

Il est indiqué que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le document d'arpentage n°7432M et le plan de division (20.01.2023 1C),

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la SCI Foncière JFF, la parcelle cadastrée section CX n°732, sise 480 rue Édouard Vaillant à Tours, d'une superficie de 10 m², selon le plan joint, moyennant le prix de 4 627,00 euros HT. La SCI Foncière JFF sera représentée par Maître Karine ROTIEL, notaire à Blois.

- **DIT** que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques afférents dont l'établissement sera confié à Maître Anne LETEUIL, représentant le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Arnellet GALLOT - LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Laurence MARIN</p>
---	--